

CDU

COMMISSION DES USAGERS

En application du décret n°2016-726 du 1er Juin 2016,
il est instauré au sein de **la CLINIQUE DE MONTEVRAIN** une CDU

La Commission des Usagers a pour mission de **veiller au respect des droits des usagers** et de **contribuer à l'amélioration de la qualité de l'accueil des personnes malades et de leurs proches et de la prise en charge**. Cette commission facilite les démarches de ces personnes et veille à ce qu'elles puissent, le cas échéant, exprimer leurs griefs auprès des responsables de l'établissement, entendre les explications de ceux-ci et être informées des suites de leurs demandes.

<u>NOM</u>	<u>Qualité</u>	<u>Fonctions spécifiques exercées au sein de la CDU</u>
Mme ALCANTARA	DIRECTRICE	Président de la commission
Mr LECHOPIER	ASSOCIATION «UFC Que choisir » gilleslechopier@free.fr	Vice-président de la commission Représentant des usagers
Mme HINDERMANN	ASSOCIATION «UFC Que choisir » monique.hindermann@gmail.com	Représentant des usagers
Mme LEPREVOST	ASSOCIATION «VMEH» ru.montevrain@vmeh77.fr	Représentant des usagers
Mr WSEVOLOJSKY	ASSOCIATION «VMEH» ru.montevrain@vmeh77.fr	Représentant des usagers
Dr GASNIER	MEDECIN	Médiateur médical
Dr ESTEVEZ	MEDECIN	Suppléant du médiateur médical
Mme BRUNET	RESPONSABLE DES ADMISSIONS	Suppléant Médiateur non médical
Mr ROCAGEL	Directeur des soins infirmiers	Membre permanent
Mme BAZIN	Infirmière coordinatrice	Membre permanent
Mme VIELMON	CADRE DE REEDUCATION	Membre permanent
Mme HOUVENAEGHEL	RESPONSABLE QUALITE / PERSONNE CHARGEE DES RELATIONS AVEC LES USAGERS manon.houvenaeghel@ramsaysante.fr	Médiateur non médical

Vous pouvez exprimer oralement vos griefs en vous adressant à Mr ROCAGEL, directeur des soins infirmiers.

Par ailleurs, vous pouvez solliciter les représentants des usagers, la personne chargée des relations avec les usagers, les médiateurs médicaux et non médicaux avec une prise de rendez-vous en appelant au **01 86 86 20 02 ou en passant par l'accueil de la clinique.**

En cas d'impossibilité de faire valoir oralement vos griefs ou si les explications qui vous sont données ne vous satisfont pas, vous conservez la faculté d'adresser une plainte ou réclamation écrite à l'attention de la Direction de l'établissement, à l'adresse de la clinique :

Clinique de Montevrain, 15-17 Route de Provins, 77144 MONTEVRAIN